



## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 9 janvier 2019,

### **Déclaration de manifestation pour le samedi 12 janvier 2019 La sécurité et la protection de tous : une priorité !**

**Le préfet des Côtes prend acte de la déclaration de manifestation reçue en préfecture pour le samedi 12 janvier 2019. Cette déclaration déposée ce lundi, permet d'anticiper l'action afin d'assurer au mieux la sécurité des personnes et des biens. Les organisateurs restent responsables du bon déroulement de la manifestation en matière de service d'ordre, de respect du parcours et des règles de sécurité routière.**

Selon la déclaration, un cortège de manifestants partirait de l'aéroport de Trémuson vers 10h sous la forme d'une opération escargot sur la RN12 en direction du rond point de Brézillet avec une arrivée estimée à 11h30 – 12h00.

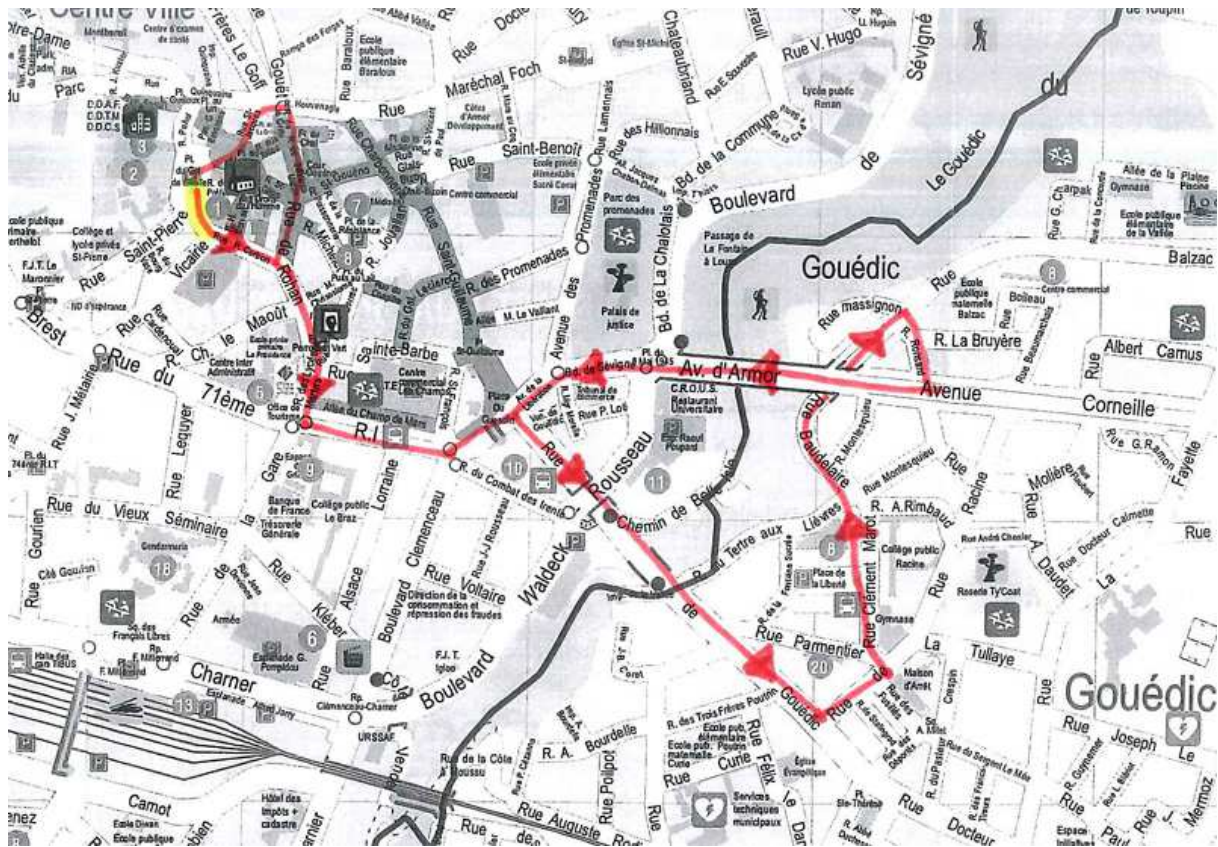
Le préfet des Côtes d'Armor invite tous les automobilistes à faire preuve de la plus grande vigilance tout au long de leur parcours, de maintenir les distances de sécurité et de respecter la signalisation spécifique mise en place.

A leur arrivée sur Brézillet, les véhicules devront stationner sur les parkings avoisinants afin de ne pas entraver la circulation et d'assurer la sécurité des manifestants et des usagers de la route.

Vers 13h15, les manifestants devraient converger à pied vers la place du général de Gaulle (Mairie - préfecture) sur laquelle un rassemblement est programmé à 14h00.

Ainsi rassemblés, les manifestants devraient quitter la place pour une déambulation en ville selon le parcours déclaré ci-dessous :

(voir plan page suivante)



Il est rappelé que, si la liberté de manifestation est garantie, elle doit se concilier avec d'autres libertés et que l'ordre public doit être assuré.

Les organisateurs doivent en particulier veiller à ne pas entraver la circulation et laisser libre, sur l'ensemble des axes occupés, une voie destinée aux secours.

Manifester est un droit mais les organisateurs ne sont pas pour autant exonérés de leurs responsabilités civiles ou pénales, en cas notamment de mise en danger de la vie d'autrui, de délit d'entrave à la circulation ou de provocation d'un accident causant des victimes

Il est donc fait appel à l'esprit de responsabilité et de prudence de chacun.

Le préfet remercie l'action des forces de sécurité engagées pour assurer la sécurité des personnes et des biens, rétablir la liberté de circulation et la liberté du commerce.